

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Points 4(a), 4(b), 5(a), 5(b), 6, 8, 9, 10, 11, 13 de l'ordre du jour

CRD22

June 2024

Original language only

## JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

### CODEX COMMITTEE ON PESTICIDE RESIDUES

55th Session

Chengdu, Sichuan province, People's Republic of China

3-8 June 2024

*Comments submitted by Morocco*

Points 4(a) et 4(b) de l'ordre du jour

CX/PR 24/55/3

CX/PR 24/55/4

**Point 4(a) de l'ordre du jour: Questions émanant de la FAO et de l'OMS**

**Point 4(b) de l'ordre du jour: Questions émanant d'autres organisations internationales**

Le Maroc remercie la FAO et l'OMS pour le développement du Manuel sur le développement et l'utilisation des spécifications des pesticides microbiens qui sera une référence harmonisée pour les autorités d'homologation nationale pour l'évaluation des biopesticides.

#### **Position du Maroc :**

Le Maroc suggère de multiplier les formations sur l'évaluation des données relatives aux résidus et l'exposition alimentaire aux résidus de pesticides pour l'établissement des LMR dans les aliments de consommation humaine et animale au profit des pays y compris ceux d'Afrique.

Le Maroc s'inscrit bien dans la dynamique de la réduction des risques liés aux pesticides extrêmement dangereux (HHP). En effet, depuis 2018, les autorisations des produits phytopharmaceutiques de 56 substances actives de pesticides ont été retirées dans le secteur agricole.

Point 5(a) et 5(b) de l'ordre du jour

Section 2 du rapport de la JMPR 2023

Section 3 du rapport de la JMPR 2023

**Point 5(a) de l'ordre du jour: Rapport de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 2023 sur des considérations d'ordre général**

**Point 5(b) de l'ordre du jour: Rapport sur les réponses aux préoccupations spécifiques soulevées par le CCPR, émanant de la JMPR 2023**

Le Maroc remercie la JMPR pour l'examen préoccupations spécifiques soulevées par le CCPR et les pays membres.

**Position du Maroc :** Le Maroc soutient les conclusions de la JMPR.

**Indoxacarb (216) :** ADI and ARfD values.

**Position du Maroc :** Le Maroc soutient les conclusions de la JMPR.

**Mefentrifluconazole (320) :** MRL of subgroups of leafy greens and leaves of brassicacea:

**Position du Maroc :** Le Maroc soutient les conclusions de la JMPR.

**Phosmet (103) :**

**Position du Maroc :** Le Maroc soutient la réévaluation du composé Phosmet en 2024 comme proposé par la JMPR.

**Point 6 de l'ordre du jour**

CX/PR 24/55/5 – CL 2024/44-PR

**Limites maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux aux étapes 7 et 4**

Le Maroc remercie la JMPR pour le travail entrepris pour proposer un projet de LMR.

**Position du Maroc :**

**Acetamiprid (246) :** Soya bean (dry) : 0.01

Le Maroc soutient la recommandation de JMPR pour le nouveau usage.

**Boscalid (221) :** Pomegranate : 2

Le Maroc soutient la recommandation de JMPR pour le nouveau usage mineur.

**Carbendazim (72) :** ADI and ARfD values

Le Maroc soutient la recommandation de JMPR pour le retrait de l'ADI et de l'ARfD.

**Justificatif :**

Informations toxicologiques insuffisantes pour réévaluer le carbendazime

**Carbofuran (96) :**

Le Maroc soutient le retrait des CXL existantes.

**Carbosulfan (145) :**

Le Maroc soutient le retrait des CXL existantes.

Le Maroc ne supporte pas l'avancement de LMR pour le mangue et Aubergine.

**Justificatif :**

IESTIs : 0 à 310% ARfD pour les enfants et 0 à 120% ARfD pour la population générale (Mangue et Aubergine)

**Cyantranilprole (263) :** Avocado : 0.4 - Beans, dry, subgroup of: 0.6 - Cane berries, subgroup of: 4 - Grape, dried (=Currants, raisins, and sultanas): 3 – Grapes: 2 – Olives: 1- Peas, dry, subgroup of: 0.6.

Le Maroc soutient la recommandation de JMPR pour les nouveaux usages.

**Cyflumetofen (273) :** Cucumber : 0.5 - Subgroup of cherries: 0.4 - Subgroup of peaches: 0.3

Le Maroc soutient la recommandation de JMPR pour les nouveaux usages.

**Difenoconazole (224) :** Prunes : 4 – Radish : 0.7 - Stone fruits : 1.5 - Subgroup of maize Cereals: 0.015 - Sweet potato: 4

Le Maroc soutient la recommandation de JMPR pour les nouveaux usages.

**Oxathiapiprolin (291) :** Avocado : 0.09 - Group of tree nuts: 0.01 (\*)

Le Maroc soutient la recommandation de JMPR pour les nouveaux usages.

**Thiophanate-methyl (077) :**

Le Maroc soutient le retrait des CXL existantes sauf l'amande.

**Point 8 de l'ordre du jour**

CX/PR 24/55/7 – CL 2024/46-PR

**Gestion des composés sans appui qui ne suscitent pas de préoccupations de santé publique et pour lesquels une révision périodique est programmée**

Le Maroc remercie le groupe de travail électronique présidé par le Chili et co-présidé par l'Équateur, l'Inde et le Kenya et apprécie le travail élaboré par ce groupe.

Les composés suivants provenant des calendriers précédents des révisions périodiques n'avaient pas été évalués par la JMPR et semblent être sans appui : **l'amitraz (122), le dinocap (87), le méthamidophos (100), le bitertanol (144) et le fenthion (39) et le parathion-méthyle (59).**

**Position du Maroc :**

Le Maroc soutient :

- La Révocation des toutes les CXL pour le bitertanol, le fenthion, le parathion méthyle et l'Amitraz.
- La Révocation de toutes les CXL pour le dinocap sauf pour certaines commodités disposant de CXL pour meptyldinocap tel que proposé de les maintenir en attente de révision périodique.
- La Révocation de toutes les CXL pour le Methamidophos et faire un consensus pour les commodités « Riz » disposant de CXL pour Acephate.

**Point 9 de l'ordre du jour**

CX/PR 24/55/8 – CL 2024/47-PR

**Homologations nationales de pesticides**

Le Maroc apprécie le travail louable du groupe de travail électronique présidé par l'Allemagne et co-présidé par l'Australie sur les homologations nationales des pesticides soutient l'approche générale utilisée pour développer le système national d'enregistrement base de données.

**Position du Maroc :**

Le Maroc soutient ces deux conclusions du groupe de travail électronique :

- Quelques substances sont utilisées dans le monde entier. Pour ces substances, il faut s'attendre au soutien des sponsors des données.
- D'autres substances sont importantes dans des pays situés hors UE. Concernant le commerce à l'extérieur de l'Europe, ces substances pourraient susciter l'intérêt. Elles pourraient faire l'objet d'une discussion au sein du GTE sur les composés sans appui. Il est peut-être possible de trouver un sponsor de données ou une évaluation récente de ces substances.

**Point 10 de l'ordre du jour**

CX/PR 24/55/9 – CL 2024/43-PR

**Établissement des calendriers du Codex et des listes de pesticides devant être évalués ou réévalués en priorité par la JMPR**

Le Maroc apprécie le travail louable du groupe de travail électronique présidé par l'Australie sur l'Établissement des calendriers du Codex et des listes de pesticides devant être évalués ou réévalués en priorité.

**Position du Maroc:** Le Maroc souhaite que les sponsors accordent plus d'intérêt aux nouveaux usages, aux usages mineurs et les cultures spéciales.

**Justificatif:** Le calendrier intègre des produits stratégiques pour notre pays à savoir : Olive, riz, légumineuses, céréales, agrumes, melon, Maïs, fruits de rosacées, raisins, thé, cucurbitacées, oignons, tomate, poivron, bananes, en plus des cultures mineures comme: Avocat, framboises, amandes, noix, menthe, grenades, basilic, cerises, choux-fleur, broccoli ; mangues, laitue.

**Point 11 de l'ordre du jour****CX/PR 24/55/10 – CL 2024/48-PR****Renforcement des procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR**

Le Maroc tient à remercier le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par le Costa Rica et l'Ouganda.

**Position du Maroc:**

Le Maroc est d'accord avec l'approche sur les travaux entrepris pour améliorer les procédures du CCPR et de la JMPR tant sur l'approche potentielle à court terme que sur l'approche potentielle à long terme.

Dans l'immédiat, il est souhaitable d'accorder une attention particulière pour :

- La formation de nouveaux experts de la JMPR pour réaliser des évaluations toxicologiques et des résidus, notamment celles des pays en voie de développement.
- La soumission d'ensembles de données complets pour les nouveaux composés et les réévaluations périodiques pour éviter une perte de temps et de ressources.

**Point 13 de l'ordre du jour****CX/PR 24/55/12 – CL 2024/50-PR****Analyse des décisions antérieures du CCPR relatives à l'établissement de LMR pour la tomate et le poivre aux fins de l'établissement des LMR correspondantes pour l'aubergine**

Le Maroc souhaite remercier GLOBAL PULSE CONFEDERATION (GPC) pour l'analyse entreprise en vue d'établir des LMR pour les aubergines à l'aide de données provenant de poivrons et/ou de tomates et pour les travaux de soutien visant à fixer des LMR pour les utilisations mineures.

**Position du Maroc:** Le Maroc suggère que les LMR proposées dans ce document de travail pour le sous-groupe des aubergines pour examen par le CCPR puissent être soumises à la JMPR pour évaluation selon les procédures en vigueur.